

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Val de Charente

## ENTRE

**La Communauté de Communes Val de Charente,**

Représentée par Thierry BASTIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021

Ci-après désigné par « la communauté de communes »

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par la Préfète de la Charente,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## EN PRÉSENCE DE :

**L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**

Représentée par son Directeur général

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire VAL DE CHARENTE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de VAL DE CHARENTE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire Val de Charente



La Communauté de Communes du Val de Charente se situe au Nord-Ouest du département de la Charente et est limitrophe du département des Deux-Sèvres et de la Vienne. Elle comporte environ 14 000 habitants sur une superficie de 419 km<sup>2</sup>.

Sa ville principale, Ruffec, compte 3 377 habitants en 2018 et constitue la polarité principale du territoire. Les communes de Villefagnan (988 habitants) et Nanteuil-en-Vallée (1 384 habitants) sont des centralités secondaires du territoire et villes principales des anciennes communautés de communes du Pays de Villefagnan et des Trois Vallées, qui ont fusionné au sein du Val de Charente en 2014. Le

territoire est également partie prenante, avec la communauté de communes du Cœur de Charente, du PÉTR du Ruffécois, structure existante depuis plusieurs décennies, qui a notamment élaboré le SCoT, le contrat local de santé, les PCAET des deux communautés de communes (en cours) et qui porte le programme européen LEADER.

Des axes structurants font du Val de Charente un territoire facilement accessible : la Nationale 10 reliant notamment Poitiers à Angoulême permet aux habitants de Ruffec de rejoindre Angoulême en 40 minutes et Poitiers en 50 minutes. Le TER Poitiers-Angoulême dessert la gare de Ruffec à raison de 10 liaisons par jour direction Poitiers et 11 direction Angoulême. La ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux traverse le territoire sans s'y arrêter mais permet tout de même aux habitants du Val de Charente de rejoindre Paris en 2h30 et Bordeaux en 2h depuis Ruffec.

La population du Val de Charente est stable depuis 1999 après une baisse de 40% sur le siècle dernier. La démographie est cependant caractéristique des territoires ruraux français : la population y est âgée et vieillissante. 15% des habitants du territoire ont plus de 75 ans, en augmentation de 4,5 points depuis 1999, et 38% ont plus de 60 ans.

Le Val de Charente est un territoire à dominance agricole avec 82% des sols utilisés pour l'agriculture contre 74% en moyenne pour le département de la Charente. Les grandes cultures sont majoritaires mais l'agriculture reste diversifiée avec de l'élevage bovin et de la polyculture au Nord et à l'Est principalement. Ruffec est un pôle d'emploi



attractif avec la présence d'entreprises de la logistique, du transport et d'équipements mécaniques notamment.

Le territoire dispose d'un patrimoine néolithique, gallo-romain et roman remarquable ainsi que de nombreux châteaux. Le patrimoine paysager est également admirable avec de nombreux jardins et un cadre naturel préservé.

Le territoire de Val de Charente jouit d'une qualité de vie agréable, avec un climat favorable. Le coût de la vie, notamment l'immobilier, est très abordable.

### **Développement économique : un territoire structuré autour du pôle de Ruffec, qui doit engager une dynamique de redéveloppement**

#### *Dynamique économique générale*

Plus de 5000 emplois et 500 entreprises sont localisés sur le territoire du Val de Charente. Ces entreprises ont majoritairement peu de salariés : 85,8% ont moins 10 salariés dont 8,5% avec aucun salarié.

Le dynamisme économique du Val de Charente est polarisé autour de Ruffec qui concentre près de 70% des emplois et 36% des entreprises, dont les plus grosses du territoire, Scachap (250 à 499 employés) et Technor SNRI (100 à 199 employés). Ce pôle d'emploi attire au-delà des frontières du Val de Charente : 1700 travailleurs ne résident pas sur le territoire de la Communauté de Communes alors que 1500 résidents sortent du territoire pour travailler. On compte en outre 106,8 emplois pour 100 actifs.

Le nombre d'emplois du territoire est cependant en baisse de 1,18% entre 2012 et 2017, avec une perte d'emplois plus marquée qu'à l'échelle départementale (-0,31%).

La question de la transmission des entreprises est également un enjeu pour le territoire puisque 35% des chefs d'entreprise avaient plus de 50 ans en 2010.

Le territoire pourrait bénéficier de l'effet national d'exode urbain qui fait suite aux confinements successifs et pousse les habitants des grandes métropoles à s'installer dans des localités plus rurales. Des ménages se sont ainsi installés sur le territoire depuis le début de la crise sanitaire, mais il reste à voir si la tendance s'affirmera dans les années futures ou si elle restera anecdotique.

#### *Agriculture*

L'agriculture reste un secteur dominant en Val de Charente avec 12% des établissements (la majorité ayant moins de 10 employés) et 8% des emplois locaux en 2017. Le secteur est encore varié avec des élevages bovins et caprins au Nord et à l'Est, de la polyculture au Nord et des grandes cultures céréalières dans le reste du territoire. La spécialisation dans la céréaliculture, au détriment de l'élevage, se fait tout de même remarquer et soulève le problème de la durabilité et résilience de l'agriculture du Val de Charente face aux défis climatiques, en lien avec les problématiques de ressource en eau.

Comme sur d'autres territoires ruraux français, la tendance est également à la concentration des exploitations agricoles : la surface moyenne d'une exploitation a été multipliée par 2 entre 2000 et 2010 et leur nombre a baissé de près de 30% sur cette même période. La transmission des exploitations agricoles est également un défi pour le territoire puisque 61% des agriculteurs ont plus de 55 ans.

### *Potentiel touristique*

Le territoire dispose d'un potentiel touristique qui n'est que peu exploité aujourd'hui. La localisation proche de grands centres urbains tels que Bordeaux, Angoulême ou Poitiers et l'accessibilité offerte par la RN10 et la desserte ferroviaire en font un point de passage Nord-Sud auquel s'ajoute de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux : le fleuve Charente et la possibilité de pratiquer des activités nautiques, un réseau de sentiers de randonnée, du bâti ancien et un patrimoine néolithique, gallo-romain et roman préservé.

L'offre souffre cependant d'un manque de professionnalisation : les capacités d'accueil sont limitées et aucun hôtel n'est implanté sur le territoire. Une récente étude a pourtant estimé un potentiel d'une cinquantaine de chambres à Ruffec.

L'Office du Tourisme, structuré à l'échelle du Pays du Ruffécois, porte aujourd'hui cette dynamique de montée en compétences des professionnels touristiques et de professionnalisation de ce secteur qui n'est pas considéré aujourd'hui comme une activité économique à part entière.

### *Artisanat et commerces*

Le tissu artisanal du Val de Charente est particulièrement dynamique : 13,6 artisans sont recensés pour 1000 habitants, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (7,6).

Le maillage en commerces de proximité est également appréciable et supérieur à la moyenne de la Charente (6,7 commerces pour 1000 habitants en Val de Charente, 5,6 à l'échelle départementale). Ces commerces sont concentrés sur certaines localités et quelques communes ne disposent d'aucun commerce ou service de proximité.

Le territoire n'est pourtant pas épargné par les phénomènes de désertification des centre-bourgs et de concurrence de la périurbanisation : le taux de vacance commerciale en centre-ville de Ruffec est de 33%, en augmentation de 30% sur une année. Ruffec est cependant bénéficiaire du programme Petites Villes de Demain et porte à ce titre un projet de revitalisation de cœur de ville

### **Synthèse des enjeux – Développement économique**

Le Val de Charente fait face, en matière de développement économique, aux enjeux de la dévitalisation : le nombre d'emploi est en baisse et la pérennisation des commerces, exploitations agricoles et entreprises familiales n'est pas assurée. Les employeurs font cependant remonter des difficultés à embaucher des employés formés ou qualifiés.

Le phénomène de désertification commerciale des centre-bourgs est un enjeu majeur pour les centralités du territoire comme Ruffec et, dans une moindre mesure, Villefagnan et Nanteuil-en-Vallée

Le potentiel touristique du territoire est à développer et professionnaliser pour en faire un axe de développement économique pour le territoire.

## **Cohésion sociale : un territoire traversé par des axes structurants mais aux problématiques sociales fortes**

### *Démographie*

Le Val de Charente compte près de 14 000 habitants en 2017, un nombre stable depuis 1999. Entre 2012 et 2017, le solde migratoire positif (0,27%) compense partiellement la baisse de population due au solde naturel négatif (-0,79%). La population se caractérise par un vieillissement marqué : 15% des habitants du territoire ont plus de 75 ans, en augmentation de 4,5 points depuis 1999, 38% ont plus de 60 ans et 40% de la population est retraitée (27% à l'échelle nationale et 34% à l'échelle départemental).

Cette dynamique est particulièrement marquée dans les secteurs Est et Ouest du territoire, alors que l'axe Nord-Sud montre une dynamique de rajeunissement, avec un solde naturel positif et un apport migratoire conséquent. Ce secteur attire en effet des populations plus jeunes comme des ménages actifs avec enfants, du fait de la proximité des axes de transport, du cadre de vie appréciable et du foncier abordable.

La population dispose de revenus modestes : la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 18 980€ en 2018 contre 20 640€ en Charente, et le taux de pauvreté est de 19,5% (15% en Charente).

La population est également peu diplômée, avec 28,9% des 15 ans ou plus sans diplôme ni certificat d'études primaires. 66% de la population âgée de plus de 15 ans est non diplômée ou a un diplôme inférieur au baccalauréat ou équivalent.

### *Services publics*

Il existe une offre diversifiée de services publics sur le territoire : gendarmerie, trésor public, établissements d'enseignement primaires et secondaires (lycée général privé et lycée technologique public à Ruffec). Le corps de santé est également diversifié avec des médecins généralistes et spécialistes et la présence d'un hôpital avec service d'urgences à Ruffec. Le territoire dispose enfin d'une forte capacité d'accueil des personnes âgées avec 153 places en EHPAD en hébergement permanent pour 100 habitants de plus de 75 ans. L'absence de résidence autonomie est tout de même notable alors que 33,9% des personnes de 75 ans et plus vivent seules.

Cette offre de services publics souffre toutefois quelques manques : on note l'absence de maternité sur le territoire, la plus proche pouvant être à plus de 50 minutes de route pour certains habitants, et la densité des professionnels de santé est faible (25 dentistes pour 100 000 habitants contre 57 au niveau régional). Les services de petite-enfance sont en outre limités avec 20 places en multi-accueil à Ruffec seulement et ceux dédiés à la jeunesse lacunaires.

La scène culturelle est en revanche dynamique avec La Canopée, centre culturel comprenant une médiathèque, une salle de spectacle et une salle polyvalente. L'offre sportive et culturelle s'inscrit dans la moyenne nationale, les sports de nature comme le canoë-kayak étant bien représentés sur le territoire.

L'offre de services publics existante est dans l'ensemble concentrée dans les bourg-centres, principalement Ruffec, ce qui en limite l'accès pour les populations plus éloignées ou non véhiculées.

## Mobilité

Comme pour de nombreux territoires ruraux, la mobilité est un enjeu majeur pour le Val de Charente.

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité externe grâce à la RN10 (qui permet de rejoindre Angoulême en 40 minutes et Poitiers en 50 minutes depuis Ruffec) et au TER Poitiers-Angoulême qui dessert la gare de Ruffec.

Le maillage routier interne est important et permet aux habitants de chaque point du territoire de rejoindre Ruffec en moins de 30 minutes.

Les habitants sont cependant dépendants de la voiture pour leurs déplacements : 82% des trajets domicile-travail se font en voiture et seulement 1,6% en transports en commun.

Il ressort que les transports collectifs existants sont inadaptés, avec des horaires qui ne concordent pas entre les liaisons routières et ferroviaires.

Il existe cependant un service de transport à la demande, le Rurabus, opéré par le centre social La Chrysalide et qui permet à la population non-véhiculée de se déplacer au sein de la Communauté de Communes. Le Véhicule France Service, opéré par Emmaüs, permet, lui, une meilleure accessibilité aux services publics en se déplaçant au plus près des habitants isolés pour lesquels la mobilité reste un problème.

## Habitat

Le bâti du Val de Charente est ancien : 33% des résidences principales ont été construites avant 1919 et 57% avant 1970.

Les logements, dont 91% sont des maisons, ont en moyenne 4,6 pièces et près de la moitié ont plus de 5 pièces, et le locatif social ne représentait en 2017 que 2% des résidences principales. Le parc immobilier est donc inadapté à certaines populations comme les personnes seules, les couples sans enfant, les ménages modestes ou les étudiants.

La part de logements vacants est par ailleurs à noter : 13% du parc immobilier est vacant, principalement en centre-bourg (le taux de vacance est de 17,7% à Ruffec).

L'immobilier est cependant accessible avec un prix moyen de 1200€/m<sup>2</sup> (2750€/m<sup>2</sup> en France) et des loyers relativement bas, en moyenne 8€/m<sup>2</sup> (15€/m<sup>2</sup> en France).

### **Synthèse des enjeux – Population et services publics**

Le Val de Charente fait face à l'enjeu du vieillissement de sa population et donc à la nécessité d'attirer de nouveaux ménages.

L'offre de services publics existante est à pérenniser et compléter, notamment à destination de la jeunesse et des populations éloignées de l'emploi.

La mobilité est également un enjeu majeur du territoire pour lutter contre l'autosolisme et désenclaver les localités et populations les plus isolées.

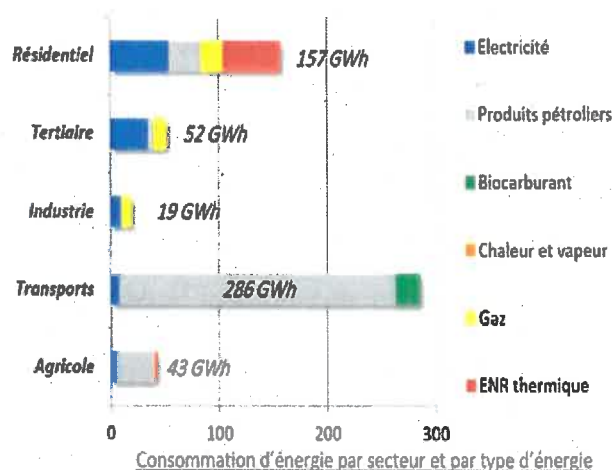
Une réflexion est à mener sur l'habitat afin de l'adapter aux ménages nouveaux et attirer de nouvelles populations.



## Transition écologique : un territoire fortement contributeur de la production d'énergies renouvelables qui s'engage dans sa transition écologique

### Consommations énergétiques

La consommation annuelle totale du territoire est de 557 GWh, soit 39 MWh par habitant. La consommation rapportée par habitant est donc plus élevée que la moyenne départementale (35 MWh) ou régionale (27 MWh). Cela est dû en partie à la présence de la RN10, dont la consommation sur la portion traversant le Val de Charente est incluse dans le total du territoire. Il est estimé que la moitié des consommations et émissions de gaz à effet de serre du territoire est liée à la RN10, par laquelle transitent 20 000 véhicules par jour dont de nombreux poids-lourds. Le secteur résidentiel est le deuxième consommateur sur le territoire avec 157 GWh.



Les énergies fossiles occupent encore une place majoritaire dans la consommation énergétique du territoire puisque 60% des consommations proviennent de produits pétroliers et de gaz, principalement dans les secteurs du transport et du logement.

### Performance énergétique du bâti

Au vu de l'ancienneté du bâti, une part importante des logements sont des passoires énergétiques, avec 42% des résidences principales de DPE E, F ou G. Il en résulte que la consommation d'énergie pour le chauffage est particulièrement importante et que les logements sont coûteux énergétiquement.

De plus, 26% des résidences principales utilisent le fioul pour le chauffage en 2018.

### Énergies renouvelables

Le territoire bénéficie d'une production d'énergies renouvelables conséquente (152 GWh/an) composée d'une production d'électricité de 90 GWh/an, provenant majoritairement des parcs éoliens et dans une plus faible mesure, de nombreuses installations photovoltaïques. La part de production d'électricité locale et renouvelable dans la consommation du territoire atteint 79% en 2015 et a continué à croître significativement jusqu'à aujourd'hui.

Le territoire produit également de la chaleur renouvelable avec le bois énergie des particuliers et collectifs, les pompes à chaleur et le solaire thermique. Cette production est estimée à 63 GWh par an et porte à 81% la part de production locale dans la consommation de chaleur du territoire en 2015.

Ces énergies renouvelables ne sont cependant pas synonymes de création de valeur locale pour le territoire puisque 10 M€ de production quittent le territoire chaque année et seulement 4,5 M€ reviennent au territoire.



L'exploitation actuelle ne couvre cependant pas tout le gisement potentiel recensé sur le territoire : l'éolien couvrait en 2016 16% du gisement théorique et le bois énergie 45%. Certaines sources d'énergie renouvelable ne sont pas ou peu exploitées, comme le biogaz (potentiel de 382 GWh/an).

La prolifération de l'éolien est également vue comme une menace pour la qualité paysagère et le développement touristique du territoire et pour les zones porteuses de biodiversité. Ces développements nécessitent un encadrement plus strict qu'il est toutefois difficile pour la collectivité de mettre en place. Dans cette perspective, le PETR du Ruffécois a élaboré un guide de l'éolien ayant vocation à orienter les projets des développeurs (document non prescriptif).

### *Biodiversité*

Le Val de Charente comporte des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique comme la forêt de Ruffec, la plaine de Villefagnan ou la vallée de la Charente qui présentent une diversité biologique et des espèces végétales et animales rares et témoignent de la richesse de la biodiversité du territoire. 1 site Natura 2000 – la plaine de Villefagnan – bénéficie d'une protection réglementaire.



L'action humaine, et notamment l'activité agricole, a fragmenté les habitats et appauvri la biodiversité, mais des sites environnementaux remarquables subsistent et doivent être protégés. Le territoire s'engage dans ce sens avec le programme Trame Verte et Bleue porté par le Pays du Ruffécois.

### **Synthèse des enjeux – Développement territorial durable**

Le Val de Charente bénéficie d'une production d'énergies renouvelables conséquente et qui n'est qu'une fraction du potentiel déployable du territoire. La prolifération éolienne est à maîtriser pour conserver le patrimoine paysager remarquable du Nord Charente et sa biodiversité.

L'empreinte écologique du territoire est due pour moitié à la RN10. Le bâti pèse également pour beaucoup dans la facture énergétique du Val de Charente et pourrait être réduite en adressant la problématique des passoires énergétiques et du mix énergétique dans le chauffage.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 8 juillet 2021 :

- **Orientation 1 : Développer l'emploi endogène et exogène pour attirer de nouvelles compétences et populations** : Foncier économique, animation économique territoriale, formation, tourisme, agriculture,
- **Orientation 2 : (Re)Développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire** : mobilité, infrastructures de communication, réaménagement des centres-bourgs, offre de services à la population,
- **Orientation 3 : Accompagner les populations fragiles, notamment via l'insertion par l'activité économique** : accompagnement des populations éloignées de l'emploi, accessibilité des services, création de lien social,
- **Orientation 4 : Construire le socle de la transition écologique du territoire** : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, biodiversité, sensibilisation.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Au travers du CRTE, les élus du Val de Charente ont souhaité se donner l'objectif d'**engager une dynamique avec toutes les forces vives pour promouvoir les atouts d'un territoire abordable et accessible et pour développer collectivement un Val de Charente accueillant, attractif et durable pour les habitants et les entreprises actuels et futurs**. La finalité pour le territoire est d'enrayer la déprise économique en attirant entreprises et emplois dans un premier temps, travailleurs et familles nouvelles dans un second. Les points forts du territoire – son accessibilité, son cadre de vie et son caractère abordable – sont à pérenniser et promouvoir pour développer durablement le Val de Charente.

La volonté de travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs du territoire et du Pays est forte alors que la création de la Communauté de Communes est relativement récente et que les trois pôles principaux exercent leur influence sur le Nord, l'Est et l'Ouest du territoire, faisant du Val de Charente un territoire contrasté

Cette volonté de travail en commun a pour but de stimuler le développement endogène du territoire grâce au développement de logiques de mutualisation et de solidarité.

Cette ambition se décline en **4 orientations stratégiques**. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés et à pointer les leviers d'actions identifiés pour la communauté de communes et les communes du Val de Charente.

De grandes typologies de projet ont également été identifiées. Sans qu'elles ne soient exhaustives, elles permettent d'illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et leviers d'action du territoire.

- **Orientation 1: Développer l'emploi endogène et exogène pour attirer de nouvelles compétences et populations**

#### **Les éléments clés**

- 12 ha de foncier économique disponible sur le territoire Val de Charente
- Nombre d'emplois en baisse : -1,18% par an
- Revenu médian par unité de consommation de 18 980€ et taux de pauvreté de 19%
- 2e pôle en matière de pratique du Canoë après Cognac dans le département

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de développement économique et de l'emploi sont les suivants :**

#### *Foncier économique*

- ▶ Développer la qualité de l'accueil économique : extension des ZAE, viabilisation des réserves foncières, réhabilitation des friches industrielles, identification de friches pour trouver de nouveaux leviers de développement de foncier économique
  - Création de ZAE et extension de la capacité d'accueil des ZAE existantes
  - Réhabilitation de friches réemployables pour l'activité économique
  - Création d'espaces de coworking pour les employés
  - Aménagement des commerces dans les bourgs

#### *Animation économique territoriale*

- ▶ Mettre en place une gouvernance économique territoriale qui allierait élus, entreprises et acteurs territoriaux de l'emploi pour traiter de besoins des entreprises (infrastructure, compétences, recrutement...)
- ▶ Fédérer et coordonner les acteurs économiques pour favoriser les logiques de circuits-courts entre les entreprises du territoire (développement des relations fournisseurs)

#### *Formation*

- ▶ Faire le lien avec les acteurs de la formation pour renforcer le recours à l'apprentissage sur le territoire

#### *Développement de la filière touristique,*

- ▶ Développer le potentiel touristique autour du cyclotourisme et du sport-nature autour de la Charente, offre touristique à construire avec l'Office de Tourisme pour mettre en place des parcours et en lien avec la CC Cœur de Charente
  - Soutien à la création d'hébergements touristiques

#### *Agriculture*

- ▶ Développer les débouchés de vente directe et circuits-courts pour l'agriculture
- ▶ Accompagner le développement de projets collectifs de transformation (animation en lien avec la Chambre d'Agriculture)
  - Accompagnement du projet d'unité de transformation porté par le GIE de la Ferme de Chassagne

- Développement d'outils de transformation agricole itinérants
- **Orientation 2: (Re)Développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire**

#### **Les éléments clés**

- 7 min pour accéder à un service public essentiel
- Pas de TGV à Ruffec, horaires des trains passant par la gare de Ruffec qui correspondent peu aux rythmes de travail
- 28,5% des logements et locaux raccordables à la fibre
- 13% des logements vacants, notamment en centre-bourg

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de services à la population et d'attractivité sont les suivants :**

#### *Mobilité*

- ▶ Organiser le rabattement des populations vers la gare de Ruffec sur le territoire et en partenariat avec la Charente Limousine, voire le Pays Mellois pour faire de la gare de Ruffec un pôle multimodal
  - Création d'un pôle multimodal autour de la gare de Ruffec
- ▶ Travailler avec la SNCF, les opérateurs en lice dans le cadre de l'ouverture du rail à la concurrence et la Région pour développer l'offre TER au départ de Ruffec
- ▶ Développer l'usage du Rurabus au-delà des seniors et des publics sociaux (image de la Chrysalide à faire évoluer)
- ▶ Développer l'utilisation du transport scolaire pour d'autres usages (financements à identifier et sécuriser)
- ▶ Améliorer l'accessibilité des équipements communaux ou communautaires existants
  - Travaux d'aménagement d'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux

#### *Infrastructures de communication*

- ▶ Accompagner le déploiement de la fibre et la téléphonie mobile sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité

#### *Réaménagement des centres-bourgs*

- ▶ Réaménager les centres-bourgs : Ruffec dans le cadre de Petite ville de demain et les autres centres-bourgs de la Communauté de Communes
  - Déploiement de programmes d'aménagement des centres-bourgs : programme Petite Ville de Demain à Ruffec et programmes d'aménagement spécifiques sur les autres communes

#### *Offre de services à la population*

- ▶ Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire en renforçant l'infrastructure d'accueil (maisons de santé, équipements publics culturels et sportifs, structures d'accueil...)
  - Création d'espaces pour le public (multiples ruraux, espaces administratifs...)

- Création d'une cité administrative des services publics
- Création de maisons de santé et mise en place d'un réseau des professionnels de santé pour qu'ils deviennent les relais et ambassadeurs des besoins de santé du territoire
- Réalisation de travaux de réhabilitation/construction/extension sur les équipements existants communaux et communautaires

#### *Attractivité touristique*

- ▶ Amélioration de l'accessibilité et de la mise en valeur des lieux de visite
  - Rénovation et mise en valeur du patrimoine communal et communautaire
- ▶ Création de lieux et équipements à caractère touristique
  - Création d'une station de sport de pleine nature à Condac sur la base de loisirs de Réjallant
  - Aménagement de la véloroute 93

#### ● **Orientation 3: Accompagner les populations fragiles, notamment via l'insertion par l'activité économique**

#### **Les éléments clés**

- 30% de chômage chez les jeunes de 15-24 ans
- Près de 23% des 15-24 ans ne sont ni en formation, ni emploi
- 66% de la population a un diplôme inférieur au baccalauréat, 29% n'a pas de diplôme
- Près de 20% des salariés vivant sur le territoire sont en emploi précaire
- 33,9% des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules

#### **Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de cohésion sociale et territoriale sont les suivants :**

##### *Accompagnement des populations éloignées de l'emploi*

- ▶ Soutenir les actions menées par les acteurs de l'insertion : chantier d'insertion, mission locale...
- ▶ Envisager le déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de la Communauté de Communes, en lien avec les besoins de main d'œuvre du territoire et en imaginant des solutions de mobilité adaptées
  - Déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de l'EPCI

##### *Accessibilité des services*

- ▶ Développer l'usage du Rurabus pour les personnes les plus isolées et du bus France Service d'Emmaüs

##### *Création de lien social*

- ▶ Soutenir le tissu associatif
  - ▶ Aménagement de locaux associatifs
- ▶ Développer des projets et/ou services dédiés à ces populations
  - ▶ Construction de résidences sénior autonomie

- ▶ Création de logements locatifs communaux
- ▶ Création d'un espace de rencontre de la population

● **Orientation 4 : Construire le socle de la transition écologique du territoire**

**Les éléments clés**

- 42% de passoires énergétiques
- 27% des ENR locaux dans la consommation énergétique en 2015
- 78% des sols du territoire sont des surfaces agricoles
- Un des territoires les plus irrigués du département et une dizaine de retenues d'eau artificielles

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de transition écologique et énergétique sont les suivants :**

- ▶ Mettre en œuvre les actions issues du PCAET

*Rénovation énergétique*

- ▶ Engager la rénovation thermique des bâtiments publics
  - ▶ Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics communaux et communautaires
  - ▶ Changement des modes de chauffage des bâtiments et équipements publics
- ▶ Encourager à la rénovation thermique des passoires énergétiques des particuliers

*Développement des ENR*

- ▶ Encadrer le développement de l'éolien et de l'agrivoltaïsme
- ▶ Agir conjointement avec les entreprises pour développer les énergies renouvelables et atteindre les objectifs du SRADDET
  - ▶ Développer le photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux

*Biodiversité*

- ▶ Agir, à l'échelle des communes et de l'EPCI, en faveur de la biodiversité
  - ▶ Création de jardins et vergers partagés
  - ▶ Végétalisation des espaces publics
  - ▶ Enherbement de surfaces artificialisées
  - ▶ Limitation de l'usage des pesticides pour le traitement des espaces verts communaux
- ▶ Faire de la Charente un territoire exemplaire et d'expérimentation en termes d'artificialisation des sols, de mobilisation foncière, de régénération urbaine et de Biodiversité

*Sensibilisation*

- ▶ Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique
  - ▶ Création de voies douces, cheminements piétons et sentiers d'interprétation

## **Aménagement**

- ▶ Piloter un aménagement du territoire respectueux de l'environnement
  - ▶ Elaboration d'un PLUi

Rénovation des réseaux publics (assainissement, eau, électricité...)

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

En lien avec les orientations stratégiques, le territoire est notamment engagé, avec l'État :

- dans la mise en œuvre de l'agenda rural et de sa déclinaison en Charente
- dans le programme national Petites Villes de Demain pour la commune de Ruffec, par ailleurs lauréate de l'AMI Centres-bourgs du Conseil régional.

### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

La communauté de communes appartient au Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Ruffécois qui lui permet de mutualiser de l'ingénierie et des démarches de projets avec la communauté de communes voisine de Cœur de Charente. Il s'agit des sujets suivants :

- Le Schéma de cohérence Territorial du Ruffécois
- Le Contrat local de Santé du Ruffécois



- La démarche TEPOS (territoire à énergie positive)
- Le Plan de Mobilité Rurale du Ruffécois
- L'Office de Tourisme du Ruffécois
- Les démarches conjointes d'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux
- Le projet culturel autour de l'Art Roman et le néolithique
- Le programme LEADER

L'échelle du PETR appartient à une contractualisation plus large « Mellois-Ruffécois » avec la région Nouvelle-Aquitaine associant trois EPCI : Cœur de Charente, Val de Charente et Mellois-en-Poitou située dans le département voisin des Deux-Sèvres.

La Région a également signé avec six EPCI rurales voisines du nord de Nouvelle-Aquitaine (Charente-Limousine, Civraisien-en-Poitou, Cœur-de-Charente, Mellois-en-Poitou, Val-de-Charente et Vienne-et-Gartempe) un contrat CADET (Contrat néo-Aquitain au Développement Economique Territorial) dont le but est d'aider le développement des entreprises d'un secteur rural fragile néo-aquitain.

Enfin, l'ensemble des neuf EPCI de Charente participent à des démarches communes comme l'entente des EPCI de Charente chargée de les fédérer autour d'enjeux territoriaux départementaux, et Cap Charente, réseau des acteurs économiques charentais réunissant EPCI, services économiques, chambres consulaires et patronat.

## **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Céréma, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire VAL DE CHARENTE assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Val de Charente, du PETR Ruffécois, du projet PVD, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, de Val de Charente, du projet PVD et du PETR Ruffécois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

## LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique établi le 15 juillet 2021 à Angoulême,

Le président de la Communauté de Communes Val de Charente,

Thierry BASTIER



La Préfète de la Charente,

Magali DEBATTE



en présence du Directeur général de l'Agence nationale de Cohésion des Territoires

Yves LE BRETON





## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Synthèse AFOM par axe du CRTE**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- **Orientation 1: Développer l'emploi endogène et exogène pour attirer de nouvelles compétences et populations**

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de développement économique et de l'emploi sont les suivants :**

### *Foncier économique*

- ▶ Développer la qualité de l'accueil économique : extension des ZAE, viabilisation des réserves foncières, réhabilitation des friches industrielles, identification de friches pour trouver de nouveaux leviers de développement de foncier économique
  - Création de ZAE et extension de la capacité d'accueil des ZAE existantes
  - Réhabilitation de friches réemployables pour l'activité économique
  - Création d'espaces de coworking pour les employés
  - Aménagement des commerces dans les bourgs

### *Animation économique territoriale*

- ▶ Mettre en place une gouvernance économique territoriale qui allierait élus, entreprises et acteurs territoriaux de l'emploi pour traiter de besoins des entreprises (infrastructure, compétences, recrutement...)
- ▶ Fédérer et coordonner les acteurs économiques pour favoriser les logiques de circuits-courts entre les entreprises du territoire (développement des relations fournisseurs)

### *Formation*

- ▶ Faire le lien avec les acteurs de la formation pour renforcer le recours à l'apprentissage sur le territoire

### *Développement de la filière touristique*

- ▶ Développer le potentiel touristique autour du cyclotourisme et du sport-nature autour de la Charente, offre touristique à construire avec l'Office de Tourisme pour mettre en place des parcours et en lien avec la CC Cœur de Charente
  - Soutien à la création d'hébergements touristiques

### *Agriculture*

- ▶ Développer les débouchés de vente directe et circuits-courts pour l'agriculture
- ▶ Accompagner le développement de projets collectifs de transformation (animation en lien avec la Chambre d'Agriculture)
  - Accompagnement du projet d'unité de transformation porté par le GIE de la Ferme de Chassagne
  - Développement d'outils de transformation agricole itinérants

- **Orientation 2: (Re)Développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire**

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de services à la population et d'attractivité sont les suivants :**

#### *Mobilité*

- ▶ Organiser le rabattement des populations vers la gare de Ruffec sur le territoire et en partenariat avec la Charente Limousine, voire le Pays Mélois pour faire de la gare de Ruffec un pôle multimodal
  - Création d'un pôle multimodal autour de la gare de Ruffec
- ▶ Travailler avec la SNCF, les opérateurs en lice dans le cadre de l'ouverture du rail à la concurrence et la Région pour développer l'offre TER au départ de Ruffec
- ▶ Développer l'usage du Rurabus au-delà des seniors et des publics sociaux (image de la Chrysalide à faire évoluer)
- ▶ Développer l'utilisation du transport scolaire pour d'autres usages (financements à identifier et sécuriser)
- ▶ Améliorer l'accessibilité des équipements communaux ou communautaires existants
  - Travaux d'aménagement d'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux

#### *Infrastructures de communication*

- ▶ Accompagner le déploiement de la fibre et la téléphonie mobile sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité

#### *Réaménagement des centres-bourgs*

- ▶ Réaménager les centres-bourgs : Ruffec dans le cadre de Petite ville de demain et les autres centres-bourgs de la Communauté de Communes
  - Déploiement de programmes d'aménagement des centres-bourgs : programme Petite Ville de Demain à Ruffec et programmes d'aménagement spécifiques sur les autres communes

#### *Offre de services à la population*

- ▶ Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire en renforçant l'infrastructure d'accueil (maisons de santé, équipements publics culturels et sportifs...) et en mettant en place une animation des professionnels de santé pour en faire les relais et ambassadeurs des besoins de professionnels de santé du territoire
  - Création d'espaces pour le public (multiples ruraux, espaces administratifs...)
  - Création de maisons de santé
  - Réalisation de travaux de réhabilitation sur les équipements existants communaux et communautaires

#### *Attractivité touristique*

- ▶ Amélioration de l'accessibilité et de la mise en valeur des lieux de visite
  - Rénovation et mise en valeur du patrimoine communal et communautaire
- ▶ Création de lieux et équipements à caractère touristique

- Création d'une station de sport de pleine nature à Condac sur la base de loisirs de Réjallant
- Aménagement de la véloroute 93

- **Orientation 3: Accompagner les populations fragiles, notamment via l'insertion par l'activité économique.**

**Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de cohésion sociale et territoriale sont les suivants :**

*Accompagnement des populations éloignées de l'emploi*

- ▶ Soutenir les actions menées par les acteurs de l'insertion : chantier d'insertion, mission locale...
- ▶ Envisager le déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de la Communauté de Communes, en lien avec les besoins de main d'œuvre du territoire et en imaginant des solutions de mobilité adaptées
  - Déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de l'EPCI

*Accessibilité des services*

- ▶ Développer l'usage du Rurabus pour les personnes les plus isolées et du bus France Service d'Emmaüs

*Création de lien social*

- ▶ Soutenir le tissu associatif
  - ▶ Aménagement de locaux associatifs
- ▶ Développer des projets et/ou services dédiés à ces populations
  - ▶ Construction de résidences sénior autonomie
  - ▶ Création de logements locatifs communaux
  - ▶ Création d'un espace de rencontre de la population

● **Orientation 4 : Construire le socle de la transition écologique du territoire**

**Les leviers d’actions et les types de projets identifiés par les élus du Val de Charente en matière de transition écologique et énergétique sont les suivants :**

- ▶ Mettre en œuvre les actions issus du PCAET

*Rénovation énergétique*

- ▶ Engager la rénovation thermique des bâtiments publics
  - ▶ Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics communaux et communautaires
  - ▶ Changement des modes de chauffage des bâtiments et équipements publics
- ▶ Encourager à la rénovation thermique des passoires énergétiques des particuliers

*Développement des ENR*

- ▶ Encadrer le développement de l’éolien et de l’agrivoltaïsme
- ▶ Agir conjointement avec les entreprises pour développer les énergies renouvelables et atteindre les objectifs du SRADDET
  - ▶ Développer le photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux

*Biodiversité*

- ▶ Agir, à l’échelle des communes et de l’EPCI, en faveur de la biodiversité
  - ▶ Création de jardins et vergers partagés
  - ▶ Végétalisation des espaces publics
  - ▶ Enherbement de surfaces artificialisées
  - ▶ Limitation de l’usage des pesticides pour le traitement des espaces verts communaux
- ▶ Faire de la Charente un territoire exemplaire et d’expérimentation en termes d’artificialisation des sols, de mobilisation foncière, de régénération urbaine et de Biodiversité

*Sensibilisation*

- ▶ Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique
  - ▶ Création de voies douces, cheminements piétons et sentiers d’interprétation

*Aménagement*

- ▶ Piloter un aménagement du territoire respectueux de l’environnement
  - ▶ Elaboration d’un PLUi
  - ▶ Rénovation des réseaux publics (assainissement, eau, électricité...)

## Annexe 2 – Synthèse AFOM par axe du CRTE

### Axe 1 : développement économique

Faiblesses	Forces
<p><u>Emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Précarité de l'emploi féminin</b></li> <li>• <b>Difficulté d'attirer des travailleurs qualifiés</b></li> <li>• <b>Concentration de l'emploi à Ruffec (3400 emplois sur les 5000 du territoire)</b></li> </ul> <p><u>Population :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une population aux revenus modestes</b> (moins de 20k€ de revenu disponible médian par unité de consommation, taux de pauvreté de 19%)</li> </ul>	<p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cadre de vie agréable</b> et faible coût de la vie</li> <li>• <b>Cadre naturel, architectural et paysager préservé</b></li> </ul> <p><u>Emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pôle d'emploi autour de Ruffec</b>, influence hors de la Communauté de Communes (1700 non-résidents y travaillent et 1500 résidents travaillent dans une autre communauté de communes), 106,8 emplois pour 100 actifs</li> <li>• <b>Plus de 5 000 emplois proposés</b> sur le territoire</li> <li>• <b>Entreprises</b> de transport, logistique et équipements mécaniques implantées à Ruffec</li> </ul> <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture encore variée</b> (élevage à l'Est, polyculture au Nord et céréales à l'Ouest)</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<p><u>Dynamisme économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois en baisse (5047 emplois en 2017 contre 5305 en 2007) et taux d'évolution de l'emploi négatif (-1,18% vs -0,31% en Charente)</li> <li>• Transmission des entreprises non assurée (35% des chefs d'entreprises avaient plus de 50 ans en 2010)</li> <li>• Potentielle dépendance de l'emploi à quelques entreprises (5 entreprises de plus de 40 employés, dont Scachap : 200 employés et SNRI : 150 employés)</li> </ul> <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialisation dans la céréaliculture au détriment de l'élevage</li> <li>• Transmission des exploitations non assurée (61% des exploitants ont plus de 55 ans)</li> <li>• Concentration des exploitations (-30% du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 pour une surface moyenne multipliée par 2)</li> </ul> <p><u>Emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage en progression : 16,7% en 2017 contre 11,4% en 2007 (Insee, 2017).</li> <li>• Taux de chômage des jeunes particulièrement élevé (30% chez les 15-24 ans) et augmentation de la part des 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (22,7% ; +7 points de pourcentage entre 2007 et 2017)</li> </ul>	<p><u>Tendances nationales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets des confinements successifs qui pousseraient les urbains à s'installer dans des localités plus rurales (61% des habitants métropolitains souhaitent s'éloigner de la ville)</li> </ul> <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point de passage Nord-Sud et proximité de centre urbains importants (Bordeaux, Angoulême, Poitiers)</li> <li>• Tourisme de weekend et de proximité à professionnaliser</li> <li>• Valorisation des atouts : Agrotourisme, randonnées, cyclotourisme et fleuve Charente</li> </ul> <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de projets de transformation agricole</li> </ul>

## Axe 2 : Population et services publics

Faiblesses	Forces
<p><u>Bâti et habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manque de logements adaptés à des populations spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes actifs</li> <li>- Logements sociaux : le locatif social ne représente que 2% des résidences principales (Insee, 2017)</li> <li>- Logements touristiques</li> </ul> </li> <li>• <b>De nombreux logements vacants (13% du parc), en centre-bourg principalement</b></li> </ul> <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offre de formation limitée</b> (pas de lycée général public et peu de formations supérieures)</li> </ul> <p><u>Service public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offre en équipements sanitaires et sociaux lacunaire</b> : pas de maternité (la plus proche peut être à plus de 50 minutes) et faible densité médicale</li> <li>• <b>Densité des professionnels de santé spécialisés faible</b> (25 dentistes pour 100 000 habitants contre 45 en Charente et 57 en Nouvelle-Aquitaine)</li> <li>• <b>Accès aux services publics limité</b>, concentration dans les bourg-centres</li> <li>• Faible offre de services publics à destination des 12-17 ans</li> <li>• Peu de services petite-enfance : 20 places en multi-accueil à Ruffec</li> </ul> <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transports collectifs inadaptés</b> horaires bus/train non concordantes</li> </ul> <p><u>Séniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas d'hébergement en résidence autonomie</b></li> </ul> <p><u>Jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de grand évènement fédérateur</b> (festival, actions l'été) ni d'équipements (bowling, discothèque...)</li> </ul>	<p><u>Culture :</u></p> <p><b>Offre culturelle dynamique</b> (La Canopée)</p> <p><u>Service public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'une offre de service public</b> (gendarmerie, hôpital, trésor public...) <b>et d'un corps de santé diversifiés</b> (dentistes, kinés...)</li> <li>• Couverture en écoles élémentaires et primaires satisfaisante (12 établissements), 2 centres de loisirs à Ruffec et Villefagnan</li> </ul> <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Loyers accessibles</b> (8€/m<sup>2</sup> vs 15€/m<sup>2</sup> en France), <b>immobilier accessible</b> (1 200€/m<sup>2</sup>, vs 2 750€/m<sup>2</sup> en France)</li> </ul> <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fort maillage routier</b> avec la RN10 comme axe principal</li> <li>• <b>Offre de mobilité à la demande</b> Rurabus</li> <li>• <b>Liaison ferroviaire</b> avec la gare TER de Ruffec</li> <li>• <b>Accessibilité aux grandes centres urbains</b> (Paris, Bordeaux, Poitiers, Niort, La Rochelle)</li> </ul> <p><u>Séniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Forte capacité d'accueil</b> des personnes âgées (153 places en EHPAD en hébergement permanent pour 100 résident de 75 ans et plus contre 111 en Charente et 97 en France)</li> </ul>



Menaces	Opportunités
<p><u>Démographie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Part importante de retraité</b> : 40% contre 27% à l'échelle nationale et 34% en Charente</li> <li>• <b>Vieillesse de la population</b> : 15,1% de la population a plus de 75 ans contre 14,1% en 2007 (Insee, 2017).</li> </ul> <p><u>Services publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de services publics et de santé à <b>conforter ou à redévelopper à court terme</b></li> </ul> <p><u>Equilibre territorial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Désertification des centre-bourgs et phénomène de périurbanisation</b></li> </ul> <p><u>Santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vieillesse des médecins</b> (la moitié ont plus de 50 ans ; question du renouvellement)</li> </ul>	<p><u>Centre-bourg :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de Ruffec dans le programme <b>Petites Villes de Demain</b></li> </ul> <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décohabitation</b> : la taille des ménages continue de diminuer</li> <li>• Part importante de <b>résidences secondaires</b> dans certaines communes</li> </ul> <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du <b>covoiturage</b></li> <li>• Développement du service de <b>mobilité à la demande</b> Rurabus</li> </ul> <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de <b>formations par apprentissage</b></li> </ul> <p><u>Accessibilité du service public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de dispositifs de <b>mobilité inversée</b> avec le véhicule France service</li> </ul>

### Axe 3 : Développement territorial durable

Faiblesses	Forces
<p><u>Bâti et habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faible performance énergétique</b> des bâtiments publics</li> <li>• <b>42% des résidences principales sont des passoires énergétiques</b> (AREC 2018)</li> <li>• <b>26% des résidences principales utilisent le fioul</b> pour le chauffage (AREC 2018)</li> </ul> <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Peu de création de valeur locale</b> (10 M€ de production quittent le territoire)</li> </ul>	<p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une production éolienne conséquente</b> (près de 100 GWh/an d'énergie injectée au réseau par 4 parcs éoliens)</li> <li>• <b>De nombreuses installations photovoltaïques</b> représentant 9 GWh/an d'énergie injectée au réseau pour 46 installations</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<p><u>Eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la pression en eau</li> <li>• <b>Gestion du risque climatique</b> pour l'agriculture (ressource en eau, biodiversité)</li> </ul> <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prolifération de l'éolien</b> au détriment du paysage et des zones naturelles porteuses de biodiversité</li> </ul>	<p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réhabilitation du parc de bâtiments</b> (près de la moitié des résidences principales datent d'avant 1945) et ingénierie du PETR à mobiliser sur la maîtrise de l'énergie</li> </ul> <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement d'une filière locale</b> (bois, photovoltaïque, éolien)</li> <li>• Potentiel important en énergies renouvelables</li> </ul> <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transition vers l'agriculture biologique</b></li> <li>• <b>Développement de projets</b> de valorisation des déchets (méthanisation)</li> </ul>

### Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

#### **Orientation 1 : Développer l'emploi endogène et exogène pour attirer de nouvelles compétences et populations**

Projet	Levier d'action associé	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique	
Aménagement d'une zone d'activité économique à Ruffec	Développer la qualité de l'accueil économique	x			<b>EPCI</b>
Elaboration d'un PLUI	Développer la qualité de l'accueil économique	x	x	x	<b>EPCI</b>
Création d'un espace de télétravail à la gare de Ruffec	Développer la qualité de l'accueil économique	x	x		<b>Ruffec</b>
Réhabilitation des friches industrielles	Développer la qualité de l'accueil économique	x	x	x	
Aménagement des commerces de centre-bourg	Développer la qualité de l'accueil économique	x	x		<b>Verteuil</b>
Développement d'outils de transformation agricole itinérants	Accompagner le développement de projets collectifs de transformation	x		x	<b>EPCI</b>

**Orientation 2 : (Re)Développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire**

Projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique	
Programme d'aménagement des bourgs	Réaménager les centres-bourgs	x	x	x	Communes
Création d'un pôle multimodal autour de la gare de Ruffec	Organiser le rabattement des populations vers la gare de Ruffec sur le territoire	x	x	x	
Réalisation d'un espace administratif public dans l'ancienne gendarmerie de Ruffec	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x	x	EPCI
Programme d'aménagements Petite ville de Demain	Réaménager les centres-bourgs	x	x	x	Ruffec
Aménagements d'accessibilité de la station sport santé de Réjallant	Améliorer l'accessibilité des équipements communaux ou communautaires existants	x	x	x	EPCI
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Villefagnan	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x		EPCI
Travaux au théâtre de la Canopée : éclairage...	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire		x		EPCI
Aménagement d'un multiple rural	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x		Nanteuil-en-Vallée
Création d'un musée ornithologique	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x	x	Verteuil
Création et/ou rénovation d'équipements sportifs communaux (terrains de tennis, de pétanque...)	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x	x	Communes
Rénovations de locaux/salles communaux (salle des fêtes, de mariage, mairie, espace culturel...)	Maintenir et conforter l'offre de services publics et de proximité présente sur le territoire	x	x	x	Communes
Réalisation d'une station de sport de pleine nature de à Réjallant	Création de lieux et équipements à caractère touristique		x	x	EPCI
Programme de rénovation et mise en valeur du patrimoine communal (édifices religieux, lavoir, jardins...)	Amélioration de l'accessibilité et de la mise en valeur des lieux de visite	x	x		Communes
Financement et construction de la Véloroute 93	Création de lieux et équipements à caractère touristique	x	x	x	EPCI

**Orientation 3 : Accompagner les populations fragiles, notamment via l'insertion par l'activité économique**

Projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique	
Construction d'une résidence autonomie senior	Développer des projets et/ou services dédiés à ces populations	x	x		EPCI
Création de logements locatifs communaux	Développer des projets et/ou services dédiés à ces populations	x	x	x	Raix
Création d'un espace de rencontre de la population	Développer des projets et/ou services dédiés à ces populations		x		Raix
Aménagement d'un local de stockage associatif à Villegâts	Soutenir le tissu associatif		x		Courcôme
Déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de l'EPCI	Envisager le déploiement du chantier d'insertion de Ruffec à l'échelle de la Communauté de Communes	x	x		

#### Orientation 4 : Construire le socle de la transition écologique du territoire

Projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique	
Elaboration d'un PLUI	Piloter un aménagement du territoire respectueux de l'environnement		x	x	EPCI
Unité de transformation de produits bio de la ferme de Chassagne	Encourager le développement de projets de transformation sur le territoire	x	x	x	EPCI, Villefagnan
Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics et changement des modes de chauffage	Engager la rénovation thermique des bâtiments publics		x	x	Communes
Pose de photovoltaïques sur les bâtiments communaux	Agir conjointement avec les entreprises pour développer les énergies renouvelables	x		x	Communes
Plantation de vergers et jardins	Agir, à l'échelle des communes et de l'EPCI, en faveur de la biodiversité	x	x	x	Communes
Programmes de végétalisation et d'enherbement	Agir, à l'échelle des communes et de l'EPCI, en faveur de la biodiversité			x	Communes
Création de voies douces / cheminement piétons / sentiers d'interprétation	Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique			x	Communes
Programmes de rénovation de logements	Encourager à la rénovation thermique des passoires énergétiques des particuliers	x	x	x	Communes
Rénovation de l'éclairage public	Piloter un aménagement du territoire respectueux de l'environnement	x		x	Verteuil
Etude contrôle réseau d'assainissement collectif	Piloter un aménagement du territoire respectueux de l'environnement			x	Montjean